

inutiles, sauf dans les ports de mer du Canada. Je tiens à signaler qu'il y a beaucoup d'autres ports au Canada; par exemple, il y a un port dans la ville de Winnipeg, sur la rivière Rouge. Une entente visant les marins malades ne s'appliquerait pas dans un port de ce genre. A l'heure actuelle, le port de Churchill au Manitoba est visé ainsi que tous les ports en eau salée de l'Ontario.

A mon avis, l'amendement, tel que le député l'a rédigé, ne serait pas un arrangement très pratique. Même si je comprends les motifs qui l'ont porté à proposer cet amendement, je regrette de ne pouvoir l'appuyer.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): J'ai encore une chose à dire, monsieur l'Orateur. J'estime qu'il importe peu, pour la question dont nous sommes saisis, de faire une distinction entre les ports d'eau douce et les ports d'eau de mer. Je recommande instamment que le gouvernement tienne compte de cet amendement, car ce qui est vraiment important, c'est le marin malade, surtout celui qui est pauvre, et qui est le plus directement concerné. Quand il y a un malade sur un bateau, peu importe que ce bateau se trouve dans un port d'eau douce ou dans un port de mer. Le fait est qu'invariablement il sera loin de son foyer et de son médecin de famille. D'ordinaire, il n'aura pas de contacts dans la localité et ne connaîtra probablement pas les spécialistes de la région. Toutes les circonstances tendraient vraiment à créer des complications.

J'estime qu'il y aura des complications administratives au sein des ministères fédéraux et provinciaux en cause. Grâce à ce simple amendement, on supprimerait dans une grande mesure les complications de ce genre. Je prie instamment le gouvernement de l'adopter. Comme l'a signalé le député de South Western Nova (M. Comeau), il est très simple.

M. Haidasz: Monsieur l'Orateur, j'apprécie les commentaires et les vues formulés par les députés à propos de cet amendement, mais comme je l'ai déjà déclaré à la Chambre pendant le débat visant la deuxième lecture du bill, toute la loi sur la marine marchande du Canada fait l'objet d'une étude en profondeur. Le ministre des Transports (M. Jamieson) a dit que beaucoup de modifications proposées à la loi sur la marine marchande du Canada pourraient avoir trait à certains des points soulevés par les députés. De ce fait, le ministre est d'avis de ne pas toucher maintenant aux ports désignés.

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Sur division.

(L'amendement de M. Comeau est rejeté.)

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose que le bill C-10, tendant à modifier la loi sur la marine marchande du Canada et dont le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales a fait rapport avec une proposition d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. Munro propose que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Comeau: Monsieur l'Orateur, de nouveau, je demande la parole. Je regrette de retarder ainsi la Chambre. J'aime ces vendredis, monsieur l'Orateur. Peut-être suis-je le seul à m'intéresser à l'affaire parce que je représente des pêcheurs marins et que le bill a été présenté par un ministre qui représente des pêcheurs d'eau douce. Ce qui m'a paru très amusant, c'est que mon amendement ressemblait à celui du ministère. De fait, j'ai soumis le mien au greffier hier et on m'a dit qu'il me faudrait le retirer parce qu'il correspond exactement à celui du ministère. Je l'ai donc retiré. Je dois avouer que je m'attribue un peu le mérite de l'amendement qui figure maintenant dans nos statuts. On m'a volé le mien, monsieur l'Orateur.

• (12.20 p.m.)

On a fait valoir à l'étape de la deuxième lecture et par deux fois aujourd'hui que la partie V de la loi sur la marine marchande du Canada sera graduellement supprimée. J'ai prétendu et je prétends toujours que dans ce cas-ci, le gouvernement se dérobe tout simplement à certaines de ses responsabilités car, je le répète, le gouvernement a depuis toujours fourni des soins médicaux aux marins malades. Le gouvernement veut maintenant supprimer la disposition relative à la gratuité des médicaments. Le bill ne prévoit rien pour les soins aux pêcheurs étrangers, pourtant c'est une responsabilité que nous avons toujours